

GESTION DE CRISE

CORONAVIRUS COVID-19 - COMMUNIQUÉ N°8

LA MÉTROPOLE DÉPLOIE UN DISPOSITIF INÉDIT DE TRANSPORT DÉDIÉ AU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET PRÉCISE LES MODALITÉS ET CONSIGNES RELATIVES À LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

A la demande de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, plusieurs mesures sont mises en place, dès cette fin de la semaine, pour faciliter les déplacements des personnels des établissements de santé.

Objectif : relier facilement les principaux pôles hospitaliers et pôles d'échanges de la Métropole dans le strict respect des gestes barrière.

Un système de transport à la demande pour les soignants de la métropole

A partir de ce vendredi 27 mars, des navettes à la demande permettront de prendre en charge les personnels des établissements de santé au plus près de leur domicile, pour leur permettre se rendre sur leur lieu de travail de 6h00 à 20h00.

S'agissant des déplacements interurbains, les points de ramassage seront limités aux pôles d'échanges ou arrêts principaux des communes (centre-ville). Ces navettes permettront l'accès à 15 soignants dans un bus standard, 7 soignants par bus moyen et 1 soignant dans les petits véhicules. Tous les soignants devront disposer de leur carte professionnelle et de leur attestation dérogatoire de déplacement pour motif professionnel.

Les réservations peuvent être individuelles ou groupées par établissement de santé et doivent être effectuées par téléphone au 0800 713 137 ou par mail contact.site@lepilote.com dès le jeudi 26 mars.

2 lignes de navettes régulières desservant les hôpitaux de Marseille dès jeudi 26

Le système de transports à la demande vient compléter le déploiement, déjà annoncé, de circuits dédiés aux personnels des établissements de santé opérés par la RTM, afin de desservir les deux principaux pôles de santé et les 4 pôles d'échanges bénéficiant d'une desserte métro et d'un parking relais :

Circuit 1 : Hôpital Nord – Capitaine Gèze – La Rose

Circuit 2 : Timone - Sainte-Marguerite – La Fourragère

Ce dispositif sera effectif dès jeudi matin à Marseille avec un départ toutes les 30 minutes, 7 jours sur 7, de 6h00 à 20h00. Il permettra l'accès simultané, et dans le strict respect des mesures barrière, de 15 soignants disposant de leur carte professionnelle et de leur attestation dérogatoire de déplacement pour motif professionnel.

L'étude pour étendre la desserte au Rond-Point du Prado et à la place Castellane est par ailleurs en cours.

Toutes les modalités d'utilisation ainsi que les dispositions sanitaires sont à retrouver sur le site le www.pilote.com.

La collecte des ordures ménagères à Marseille assurée un jour sur deux

Suite à l'adaptation des modalités de collecte dans le cadre du Plan de continuité de l'activité, les ordures ménagères à Marseille sont désormais collectées un jour sur deux. Afin de limiter les contacts entre les agents, les équipes d'intervention en charge de la collecte des ordures ménagères ont été dédoublées afin de pouvoir intervenir sur l'ensemble des arrondissements de la ville sans interruption de service.

En outre, tous les agents sont équipés de moyens de précaution (gants, gel hydroalcoolique) leur permettant de respecter scrupuleusement les gestes barrière.

Faire preuve de civisme et respecter les consignes d'hygiène avec ses déchets

La Métropole demande par ailleurs à l'ensemble des habitants du territoire de faire preuve de civisme, pour faciliter le travail des agents de collecte et de limiter leur production de déchets afin de ne pas encombrer les bacs.

Les habitants ne doivent pas oublier d'effectuer les gestes barrières, y compris au moment de sortir leurs poubelles pour se protéger et protéger les agents de terrain.

Il est indispensable de veiller à ce que les déchets ménagers soient jetés dans des sacs bien fermés avant de les mettre dans les bacs, et non directement dans les bacs à ordures ménagères ou dans des sacs ne fermant pas.

Attention, conformément aux dernières recommandations sanitaires, pour garantir la protection et la sécurité des agents de collecte, les mouchoirs, essuie-tout, gants et masques à usage unique doivent être placés dans un sac plastique dédié et résistant qui doit être fermé et conservé durant 24h avant d'être jeté dans un sac contenant les ordures ménagères.

Rappel : la collecte sélective suspendue sur l'ensemble du territoire

Cette mesure permet à la Métropole de disposer de moyens suffisants pour garantir dans la durée la collecte des ordures ménagères.

Il reste toutefois possible pour les usagers, dans le strict respect des mesures de limitation des déplacements prises par le Gouvernement, de les amener au point d'apport volontaire le plus proche de leur domicile, si sa distance le permet. Dans le cas où ce n'est pas possible, la Métropole appelle chacun à faire preuve de civisme et de conserver à ses déchets à domicile.

Les déchets verts et les encombrants ne doivent en aucun être placés, ni dans ce conteneur réservé aux ordures ménagères, ni à côté.

Pendant l'interruption de leur collecte et afin de faciliter le travail des agents et de garantir la salubrité publique, les usagers sont priés de bien vouloir les conserver chez eux jusqu'à un retour à la normale. La Métropole rappelle que les déchets verts peuvent également être compostés à domicile.

La mission des agents d'exploitation de la Métropole est essentielle dans la situation sanitaire actuelle et leur rôle crucial pour accompagner au mieux les mesures de confinements auxquels l'ensemble de nos concitoyens doivent se conformer.

Dans ce contexte, la Métropole Aix-Marseille-Provence appelle à ce que nous soyons tous responsables.

CONTACTS PRESSE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU
T : 04 91 997 997
stephane.gireau@ampmetropole.fr